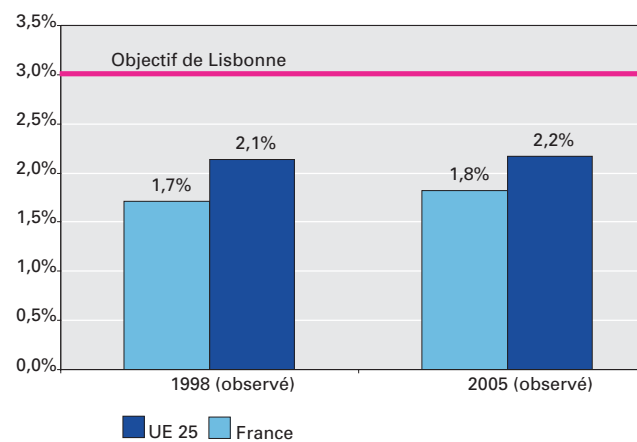


sociétés supprime le handicap dont souffrait la France en matière de domiciliation des participations, ce qui favorise aussi l'installation des unités de production. Pour autant, la France présente toujours un taux apparent d'IS élevé par rapport à la moyenne européenne, qui elle-même tend à baisser.

Accroître l'effort de recherche privée et l'efficacité de la recherche publique

Le déplacement de la frontière technologique ne peut se faire que par l'innovation, laquelle requiert à la fois des investissements en R&D et une bonne efficacité du processus d'innovation.

Graphique 3 : dépenses intérieures de R&D (en % du PIB)



Source : OCDE (2005)-MENESR (2006)

Les comparaisons internationales montrent qu'en termes d'effort global de R&D la France se situe au-dessus de la moyenne européenne mais très en deçà de l'objectif de Lisbonne (graphique 3) avec toutefois une productivité satisfaisante de cet effort, si l'on considère par exemple le nombre de brevets déposés par euro dépensé en R&D. Ce déficit de R&D est exclusivement imputable à un volume insuffisant de R&D du secteur privé (tableau 5) particulièrement marqué dans certains secteurs d'activité tels les services et les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Une faible spécialisation nationale sur les secteurs les plus intensifs en R&D (notamment par rapport à l'Allemagne et au Japon) constitue un autre élément d'explication. A l'inverse, la recherche publique en France est suffisante en volume mais l'allocation des financements publics de R&D apparaît peu efficace (insuffisance de crédits incitatifs et de priorités thématiques). C'est sur la base de ce constat que des mesures nouvelles ont été prises sous la forme d'un soutien spécifique à la R&D privée et d'une réforme du financement de la recherche publique.

■ Résorber le chômage et accroître le taux d'emploi

En baisse d'1,5 point depuis un an et demi, le taux de chômage est revenu à 8,6% à la fin du mois de janvier 2006. Cependant, le taux d'emploi des 15-64 ans en France (63,1% en 2005) reste en dessous de la moyenne des pays de l'Union européenne à 15 (graphique 4). La résorption du chômage ne suffirait pas à elle seule à atteindre l'objectif de Lisbonne (taux

Tableau 5 : décomposition des dépenses intérieures de R&D par source de financement (en % du PIB, tous secteurs d'exécution confondus, données de 2003)

En % du PIB	France	UE 25	États-Unis	Japon
Total dépenses R&D	2,2	1,8	2,7	3,1
Dont financées par entreprises	1,1	1,0	1,7	2,3
Dont financées par l'État	0,9	0,6	0,8	0,6
Autres financements	0,2	0,2	0,2	0,2

Sources : OCDE (2005)

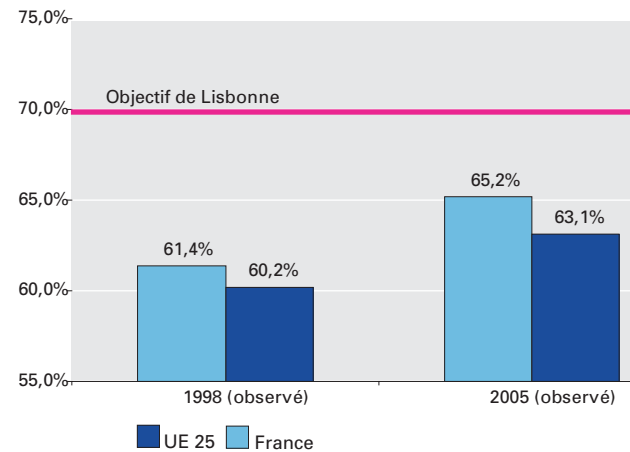
Le renforcement récent du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) a accru la rentabilité privée de la R&D. Initialement calculé sur l'accroissement d'une année sur l'autre des dépenses de R&D, le CIR a été progressivement assis sur le volume des investissements, ce qui rend le dispositif plus incitatif. Les profits retirés d'une innovation ont également été accrus avec l'allègement du régime d'imposition des redevances de brevets, le taux d'imposition étant réduit de 19% à 15%. En encourageant les grands projets industriels (Agence pour l'Innovation Industrielle - All, pôles de compétitivité), l'Etat soutient la rentabilité de la recherche dans certains secteurs. Par exemple, la création de l'All favorisera l'émergence de projets à l'intérêt certain pour la collectivité mais trop diffus pour mobiliser les efforts d'acteurs isolés. Depuis l'été 2005, 66 pôles de compétitivité, dont 16 pôles mondiaux ou à vocation mondiale, ont été soutenus et labélisés. Ils associent des laboratoires publics et privés, des centres de formation et des entreprises menant des projets de R&D communs. Sur la période 2006-2008, l'Etat mobilise 1,5 milliard d'euros de financement pour leur développement.

Depuis 2005, parallèlement aux budgets récurrents alloués aux organismes de recherche, une partie des dépenses publiques de R&D est consacrée au financement de projets évalués et sélectionnés par l'Agence nationale pour la recherche (ANR) afin d'orienter les crédits vers les équipes les plus performantes. L'ANR dispose d'une capacité d'engagement de 700 M€ pour des projets de trois ans au plus.

Finalement, afin de faciliter le financement des entreprises innovantes un régime spécial a été instauré pour le capital risque : la création des sociétés unipersonnelles d'investissement à risque (Business Angels). Le capital risque bénéficiera aussi de la prolongation jusqu'en 2010 de la réduction d'impôt pour les souscripteurs de parts de fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI), et de l'exonération d'impôt sur le revenu des dividendes reçus de sociétés non cotées récemment créées. Finalement, le groupe OSEO, créé en 2005, soutient l'innovation via l'octroi de subventions et d'avances remboursables aux PME innovantes.

d'emploi de 70% en 2010) : un calcul simple montre qu'à offre de travail constante, diviser par deux le taux de chômage augmenterait le taux d'emploi de 63% à 66% seulement. Par ailleurs, un taux de chômage élevé n'empêche pas les entreprises de rencontrer des difficultés de recrutement pour des métiers bien identifiés.

Graphique 4 : évolution des taux d'emplois en France et en UE 15 par rapport aux objectifs de Lisbonne



Source : Eurostat (2006)

Les politiques sur le marché du travail doivent donc jouer à la fois sur la demande et l'offre de travail. Elles cherchent aussi à accroître l'efficacité du processus de rencontre de cette offre et de cette demande (« appariement ») sur le marché du travail. Lorsqu'elles sont ciblées, ces politiques visent les segments où l'offre et/ou la demande de travail paraissent insuffisantes, c'est-à-dire essentiellement les travailleurs peu qualifiés, les plus jeunes et les plus vieux. Des réformes plus larges, notamment en matière de renforcement de la concurrence sur le marché des produits, auront aussi pour effet d'accroître l'emploi dans l'économie.

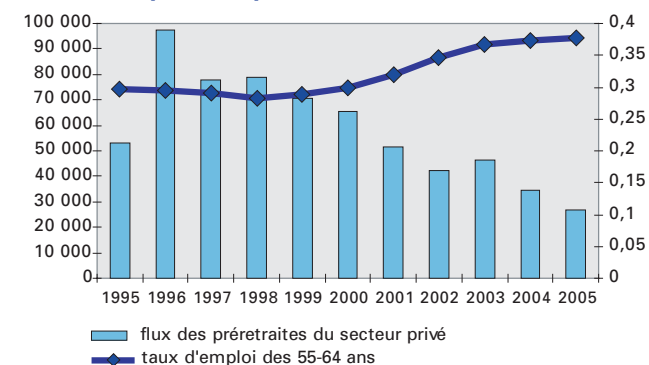
Augmenter l'offre de travail

Une attention particulière a été portée à l'offre de travail des bénéficiaires des minima sociaux. Ainsi, la prime pour l'emploi (crédit d'impôt pour les actifs faiblement rémunérés) a été fortement augmentée sur les années 2006 et 2007 et la majoration appliquée aux travailleurs à temps partiel a été significativement renforcée⁽¹⁰⁾. Des contrats spécifiques (contrat d'insertion-RMA, contrat d'avenir) permettent désormais de cumuler des revenus d'activité et certaines prestations sociales. Enfin, des primes de retour à l'emploi destinées aux chômeurs de plus d'un an d'ancienneté renforcent encore les gains financiers à la reprise d'un emploi. En prenant en compte l'ensemble de ces mesures, le gain net à la reprise d'un emploi à temps plein payé au niveau du SMIC pour un célibataire sans enfant initialement bénéficiaire des minima sociaux s'élèvera à 396 € par mois en 2007, soit une augmentation de revenu d'environ 60%. Ce gain n'était que de 303 € en 2002. Pour une personne qui reprendrait un emploi à mi-temps, le gain sera cette année de 125 € mensuels alors qu'il n'était que de 49 € en 2002.

Concernant l'offre de travail des personnes âgées de 55 à 64 ans, la réforme des retraites de 2003, qui allonge la

durée de cotisation, pose le principe de son évolution avec l'espérance de vie et réduit la taxe implicite à la poursuite d'activité, a non seulement permis de réduire le besoin de financement du système des retraites mais aussi d'accroître le taux d'emploi des seniors. Celui-ci a augmenté de près de 10 points entre 2000 et 2005 (graphique 5). Dans le même temps, la plupart des dispositifs de retrait anticipée ont été supprimés. La réforme des retraites a été complétée en mars 2006 par le « plan pour l'emploi des seniors 2006-2010 ».

Graphique 5 : évolution du taux d'emploi des personnes de 55 à 64 ans en France et flux de départs en préretraites (période 1995-2005)



Source : DARES, d'après des données UNEDIC, ministère de la Fonction publique, CNAM, 2006

L'offre de travail sera aussi stimulée par la poursuite en 2007 de la baisse de l'imposition des revenus. Entre 2000 et 2007, le barème a été simplifié et l'ensemble des taux marginaux d'imposition réduits. Par exemple, le taux marginal supérieur s'établit désormais à 40% en 2007, soit le même niveau qu'au Royaume-Uni. À partir de 2006, le dispositif de « bouclier fiscal » plafonne à 60% de leurs revenus le montant des impôts acquittés par des particuliers (impôt sur le revenu, impôt sur la fortune, impôts locaux).

Finalement, l'ouverture aux ressortissants des nouveaux Etats membres de l'union européenne des segments « en tension » du marché du travail (i.e. ceux dans lesquels l'offre de travail ne couvre pas les besoins des entreprises) devrait atténuer les contraintes d'embauche sur lesquelles butent les entreprises.

L'ensemble de ces politiques pourrait encore accentuer le dynamisme de la population active française comparée à celle de ses partenaires. Les dernières projections de population active de l'Insee retiennent comme scénario central que la population active continuera de croître jusqu'en 2015, date à laquelle elle se stabiliserait entre 28 et 28,5 millions jusqu'en 2050⁽¹¹⁾.

Accroître la demande de travail des entreprises

Mesure centrale de soutien à l'emploi des travailleurs peu qualifiés, la réduction des charges sociales sur les emplois à bas salaire initiée dès 1993 a fait la preuve de son

(10) Ludivine Barnaud et Gaël Bescond, mai 2006, « Analyse de l'évolution des bénéficiaires de la PPE », DPAE (http://www.minafi.gouv.fr/directions_services/dgtpe/dpae/dpae.htm).

(11) Insee première, n°1092, 2006, « Projections 2005-2050 - Des actifs en nombre stable pour une population âgée toujours plus nombreuse », (<http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1092.html>).

efficacité, a été approfondie et est poursuivie en 2007 avec l'élimination des cotisations employeurs au niveau du SMIC pour les entreprises de moins de 20 salariés. On évalue à 800 000 équivalents temps-plein le nombre d'emplois peu qualifiés créés ou maintenus par les allègements de charges patronales⁽¹²⁾, soit 3 points de taux d'emploi. Complétant la réduction du coût direct du travail, les réformes récentes ont cherché à alléger les coûts indirects en réduisant les rigidités du droit du travail. Une législation trop stricte est défavorable à l'emploi, parce qu'elle dissuade l'embauche par les entreprises. La création en août 2005 du « **contrat nouvelle embauche** » s'inscrit dans cette ligne. Ce contrat propose à la PME de moins de 20 salariés de recruter une personne pour deux ans sans avoir à motiver juridiquement son éventuel licenciement durant cette période. La contrepartie pour le salarié, ce sont notamment des conditions de départ financièrement plus favorables en cas de licenciement avant l'échéance des deux ans et une prise en charge individualisée par l'ANPE grâce au paiement par l'entreprise d'une allocation spécifique. Les évaluations *ex-post* réalisées à partir des déclarations d'embauches collectées par l'ACOSS⁽¹³⁾ et une enquête DARES-ACOSS⁽¹⁴⁾ suggèrent que 10% des emplois créés ne l'auraient pas été sans le CNE, soit un nombre d'emplois nets créés proches de 80 000.

L'assouplissement de la législation sur la durée hebdomadaire du travail procède de la même logique. Les réformes intervenues récemment visent à desserrer les rigidités dans le choix des horaires de travail. Par ailleurs, la suppression des obstacles réglementaires à l'allongement de la durée hebdomadaire du travail au-delà de 35 heures a réduit les surcoûts horaires des heures supplémentaires. Pour une PME de moins de 20 salariés, le passage à une durée hebdomadaire du travail de 39 heures entraîne toujours une majoration du coût horaire du travail mais qui a été réduite à 1,5%.

Les mesures pour favoriser l'emploi ne se limitent pas au seul marché du travail. Des études récentes de l'OCDE⁽¹⁵⁾ et de la Banque Mondiale⁽¹⁶⁾ suggèrent que les pays où **la réglementation sur les marchés des biens et des services** est la plus légère sont aussi ceux où les taux d'emploi sont les plus élevés (tableau 6). L'intensification de la concurrence incite les entreprises à être plus efficaces et réduit leur taux de marge, ce qui stimule la demande et in fine l'emploi. L'indice de réglementation de l'OCDE qui était de 1,7 pour la France en 2003, est passé à 1,4 fin 2005 à la suite de nombreuses mesures de dérégle-

mentation intervenues en France ces dernières années : ouverture à la concurrence des industries de réseaux, levée de restrictions administratives dans certains secteurs (réforme de la loi Galland dans la grande distribution par exemple), privatisations, élimination des restrictions à l'installation des firmes étrangères, mesures de simplifications administratives, etc. De même, l'adoption récente de la directive « services » renforcera la concurrence dans ce secteur. On doit s'attendre à ce que cette intensification de la concurrence sur le marché des produits et des services stimule la demande de travail. Une étude récente estime que 500 000 emplois supplémentaires pourraient être créés en France si la réglementation était alignée sur celle du pays de l'OCDE le plus « vertueux »⁽¹⁷⁾, soit une hausse d'environ 1,8 point du taux d'emploi.

Tableau 6 : **intensité de la concurrence sur les marchés des biens et services et taux d'emploi dans les principaux pays de l'OCDE en 2003**

	Indice de réglementation	Taux d'emploi
Royaume-Uni	0,9	71,9%
Australie	0,9	69,3%
États-Unis	1,0	71,2%
Danemark	1,1	75,1%
Nlle -Zélande	1,1	72,5%
Canada	1,2	72,2%
Allemagne	1,4	64,6%
France	1,7	63,2%
Grèce	1,8	58,9%
Italie	1,9	56,2%

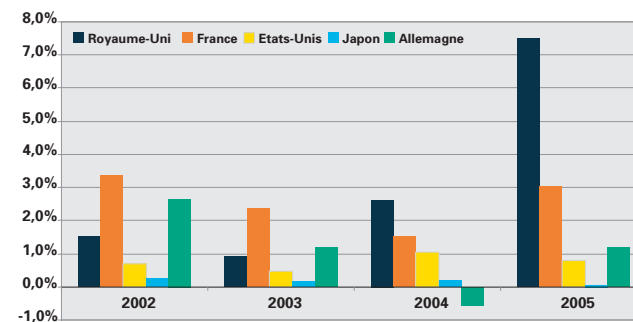
Sources : OCDE 2006, Eurostat, 2006

Renforcer l'efficacité du processus d'appariement sur le marché du travail

Face aux besoins de flexibilité des entreprises et d'une main d'œuvre plus mobile, **la réforme du service public de l'emploi**, entrée progressivement en application depuis le début de l'année 2005, a semblé nécessaire pour assurer un début de « sécurisation des parcours professionnels ». Cette réforme s'inspire des expériences étrangères qui ont montré l'efficacité des systèmes d'assurance chômage reposant sur une logique d'« obligations mutuelles ». En pratique, cette réforme renforce le suivi personnalisé des demandeurs d'emplois (conseiller référent unique, dossier unique) en contrepartie de sanctions financières graduées pour ceux qui ne cherchent pas activement un emploi. La fin du monopole de l'ANPE en matière de placement des chômeurs contribuera aussi à renforcer l'efficacité du processus d'appariement.

se tarit d'ailleurs pas : en 2005, relativement à sa taille, l'économie française attirait davantage de capitaux que l'Allemagne, les Etats-Unis ou le Japon (graphique 1). Ces mêmes atouts et le nombre élevé de diplômés en sciences et en ingénierie expliquent que le capital-risque y soit plus développé que dans la plupart des pays européens avec 12 milliards de fonds levés en France, dont 8 milliards investis, sur les 40 milliards levés en Europe en 2005⁽⁶⁾.

Graphique 1 : **flux d'investissements directs étrangers entrants (2002-2005, en % du PIB)**



Source : UNCTAD, World Investment Report (2006)

Les étrangers ne font pas qu'investir en France : ils achètent aussi du *made in France* (tableau 4). La France est la 5^e puissance exportatrice mondiale pour les biens (459 milliards de dollars en 2005) et la 4^e pour les services (114 milliards de dollars en 2005).

Tableau 4 : **exportations de biens et services en 2005 des principaux pays exportateurs (en milliards de dollars)**

	Biens	Services	
Allemagne	971	États-Unis	353
États-Unis	904	Royaume-Uni	183
Chine	762	Allemagne	143
Japon	596	France	114
France	459	Japon	107
Royaume-Uni	378	Italie	93
Italie	367	Chine	83
Canada	360	Inde	68
Russie	245	Canada	51
Mexique	214	Suisse	45

Source : WTO, World Trade Report (2006)

Dans un environnement où l'investissement des entreprises françaises et étrangères est dynamique et la compétitivité des entreprises satisfaisante, le rôle de l'Etat est de maintenir un cadre institutionnel qui permette aux entreprises de se financer dans de bonnes conditions et, pour celles qui le souhaitent, de prendre le risque de l'innovation

Réduire le coût de financement des entreprises

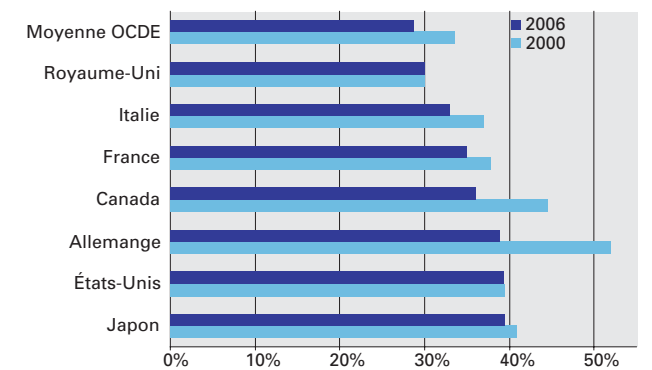
Le coût auquel les entreprises peuvent se financer étant un élément majeur de la décision d'investissement, la réduction du coût de financement est un levier puissant pour favoriser l'accumulation du capital nécessaire à la croissance.

Dans une économie ouverte, les conditions de financement des entreprises sont indépendantes de la disponibilité de l'épargne nationale. Toutefois, le « *home bias* » observé dans la composition des portefeuilles des ménages et des investisseurs institutionnels ne coupe pas totalement le financement des entreprises de l'épargne domestique des ménages investie en actions. En France, la part des actifs à « fort contenu en actions » ne représente qu'environ 20% de la richesse financière des ménages⁽⁷⁾. On évalue que ce peu d'appétit des épargnants français pour les actions augmenterait de 40 points de base le coût de financement des entreprises françaises⁽⁸⁾. La création du PERP en 2003 et l'exonération des plus values de long terme sur actions, entrée en vigueur pour les titres enregistrés à partir du 1^{er} janvier 2006, devraient permettre de drainer l'épargne des ménages vers les entreprises et réduire ainsi leurs coûts de financement.

La réforme du droit des défaillances d'entreprises, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006, offre une meilleure protection aux créanciers. Elle devrait se traduire par une baisse des primes de risque payées par les entreprises, notamment les plus risquées d'entre elles, à leurs créanciers. Une étude récente évalue qu'à terme, une augmentation du taux de recouvrement de 3% des créances des entreprises défaillantes se traduirait par une hausse de l'activité innovante de l'ordre de 3%⁽⁹⁾.

Finalement, la fiscalité sur les entreprises a été allégée et rendue plus lisible. Tout d'abord, le taux de l'impôt sur les bénéfices a été réduit avec la disparition de la contribution additionnelle de 3% en 2006. D'après l'OCDE, le taux marginal d'imposition sur les bénéfices des entreprises serait inférieur à celui du Japon, des Etats-Unis, de l'Allemagne et du Canada (graphique 2).

Graphique 2 : **taux nominaux marginaux d'imposition sur les bénéfices dans les pays du G7 (2000-2006)**



Sources : OCDE 2006, Eurostat, 2006

Ensuite, à compter de 2007, la taxe professionnelle sera plafonnée à 3,5% de la valeur ajoutée pour chaque entreprise et son calcul modifié de façon à ne pas peser sur les nouveaux investissements. Par ailleurs, la suppression progressive de l'imposition des plus-values de long terme de cession de titres de participation réalisées par les

(12) Conseil d'Orientation pour l'Emploi, « Rapport au premier ministre relatif aux aides publiques », 2006, (<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/064000181/0000.pdf>).

(13) ACOSS-Stat numéro 37, juin 2006, « 16 millions d'intentions d'embauches en 2005 » (<http://www.travail.gouv.fr/IMG/pdf/2006.06-25.4.pdf>).

(14) Dares AcoSS n°25.4, juin 2006, « Le contrat nouvelle embauche », Premières Synthèses, (<http://www.travail.gouv.fr/>).

(15) Paul Conway, Véronique Janod et Giuseppe Nicoletti, 2003, « Product Market Regulation in OECD Countries », OCDE, document de travail, (<http://www.oecd.org/>).

(16) Banque Mondiale, 2005, « Doing Business in 2005 », (<http://www.doingbusiness.org>).

(17) Pierre Cahuc, Francis Kramarz et André Zylberberg, juillet 2006, « Les ennemis de la concurrence et l'emploi », Commentaire, n°114.

(6) Association Française des Investisseurs en Capital, 2005, « Rapport sur l'activité du capital investissement en France », (http://www.afic.asso.fr/Images/Upload/DOCUMENTS/rapport_activite_CI_2005.pdf).

(7) Autorité des Marchés Financiers (AMF), août 2006, Lettre économique et financière, (<http://www.amf-france.org/>).

(8) Maud Aubier, Frédéric Cherbonnier et Daniel Turquety, décembre 2005, « L'influence de la fiscalité sur les comportements d'épargne », DPAE, (http://www.minefi.gouv.fr/directions_services/dgtpe/dpae/dpae.htm).

(9) Frédéric Cherbonnier, Anne Epaulard, et Xavier Payet, mars 2006 « Le droit des défaillances d'entreprises », DPAE, (http://www.minefi.gouv.fr/directions_services/dgtpe/dpae/dpae.htm).

L'écart de PIB par tête vis-à-vis des Etats-Unis peut aussi être comblé par une augmentation du stock de capital utilisé dans l'économie et par une augmentation de l'efficacité avec laquelle sont combinés le capital et le travail (ce que les économistes appellent « productivité globale des facteurs » ou PGF). C'est pourquoi les politiques économiques cherchent non seulement à améliorer le taux d'emploi mais aussi à donner aux entreprises un environnement favorable à l'investissement et à l'innovation, principale source de croissance de la PGF. À terme, une fois le taux d'emploi proche du niveau américain, la croissance du PIB par tête passera nécessairement par l'investissement et par l'amélioration de la PGF.

Tableau 3 : taux de croissance annuel moyen de la productivité horaire du travail en France et chez ses partenaires depuis 1995

	1995-2000	2000-2004
France	2,2	1,8
Royaume-Uni	2,3	2,1
UE15	1,8	1,3
États-Unis	2,1	2,8

Source : OECD Productivity Database, (2006).

Ceci est d'autant plus nécessaire que dans bien des secteurs, les entreprises installées en France ont déjà recours à des techniques de production parmi les plus efficaces⁽²⁾. Cela signifie que l'amélioration de leur efficacité ne peut se faire qu'en déplaçant la « frontière technologique », c'est-à-dire en inventant des technologies plus performantes que celles déjà existantes.

L'augmentation du taux d'emploi et l'augmentation des dépenses de R&D pour maintenir la croissance du PIB par tête sont précisément les objectifs de la stratégie de Lisbonne (un taux de croissance annuel moyen de 3%, un taux d'emploi de 70% et des dépenses de R&D de l'ordre de 3% du PIB).

Les ajustements structurels entrepris ces dernières années, comme par exemple les réformes des retraites ou le désengagement progressif de l'Etat d'activités concurrentielles, sont des acquis qui participent vraisemblablement déjà à la croissance de l'économie française et à la baisse du taux de chômage.

Évaluer précisément l'impact sur l'activité des réformes économiques reste difficile. Si l'on s'en tient aux seules réformes adoptées dans les industries de réseaux (sec-

■ Favoriser l'investissement, les dépenses de R&D et la croissance des entreprises

Loin de l'image d'une économie fermée aux capitaux étrangers, la réalité est que la forte productivité horaire du travail et le bon niveau des infrastructures publiques attirent les entreprises étrangères et que celles-ci sont les bienvenues : « *l'économie française est plus ouverte aux*

teurs des télécommunications, du gaz, de l'électricité, des transports aériens, etc.), les résultats économétriques de l'OCDE, qui relie la croissance de la productivité du travail dans l'ensemble de l'économie au degré de réglementation dans ces secteurs, fournissent une évaluation de l'impact des réformes de dérégulation adoptées depuis 2002 en France⁽³⁾. D'après les calculs de l'OCDE, on évalue que ces réformes ont généré des hausses de productivité du travail de 0,2% par an, soit 0,8 point de PIB supplémentaire entre 2002 et 2006.

Evidemment, l'effet des réformes intervenues sur l'ensemble des marchés des biens et services, les marchés financiers, le marché du travail et en faveur de la recherche et développement est supérieur aux seuls effets des réformes dans les seules industries de réseaux. Par exemple, le FMI évalue que des réformes sur le marché du travail, le marché des produits et celui des services pourraient apporter des gains d'activité de l'ordre de 10% du PIB à très long terme et de 5% au bout de 10 ans (soit un surcroît de 0,5 point de croissance chaque année pendant 10 ans).⁽⁴⁾ Moins spectaculaire que les privatisations ou la réforme des retraites, le travail permanent d'ajustement des cadres juridiques et fiscaux aux évolutions technologiques, sociologiques et démographiques (comme, par exemple, la réforme du droit des défaillances d'entreprises) participe aussi du maintien d'un environnement favorable à la croissance. Ces ajustements permanents devraient permettre par ailleurs de maintenir le système de protection sociale français et des perspectives de solidarité forte. Il est clair cependant que les délais relativement longs avec lesquels les effets des réformes structurelles apparaissent imposent d'ouvrir sans attendre de nouveaux chantiers de réforme.

Les ajustements structurels sont plus faciles à mettre en œuvre dans un environnement macroéconomique stable. Il revient aux politiques macroéconomiques traditionnelles (politique budgétaire et politique monétaire) d'assurer cette stabilité. Le rôle stabilisateur de la politique monétaire menée par la banque centrale européenne serait renforcé par l'accroissement de l'efficacité en France des canaux de transmission de la politique monétaire. Par ailleurs, l'assainissement des finances publiques doit redonner des marges de manœuvre à la politique budgétaire à la fois pour stabiliser à court terme l'activité et pour accompagner si nécessaire l'effort de réforme.

capitaux étrangers que celle de ses voisins : fin 2003, un salarié sur sept travaille dans une filiale de groupe étranger, hors secteur financier et administration. C'est davantage qu'en Allemagne, au Royaume-Uni ou aux Pays-Bas. »⁽⁵⁾. La source des investissements étrangers en France ne

(2) Tehmina S. Khan, 2006, "Productivity Growth, Technological Convergence, R&D, Trade and Labour Markets: Panel Data Evidence from the French Manufacturing Sector", IMF Working Paper, n°06/230, octobre 2006, (<http://www.imf.org/external/pubind.htm>).

(3) Paul Conway, Donata De Rosa, Giuseppe Nicoletti et Faye Steiner, «Regulation, competition and productivity convergence», OCDE, document de travail n°509, 2006.

(4) Werner Schule, 2005, Estimating the Macroeconomic Effects of Higher Competition in Labor and Product Markets, <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2005/cr05397.pdf>

(5) Insee première n°1069, 2006, « Les groupes étrangers en France », n°1069 (http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/IP1069.pdf).

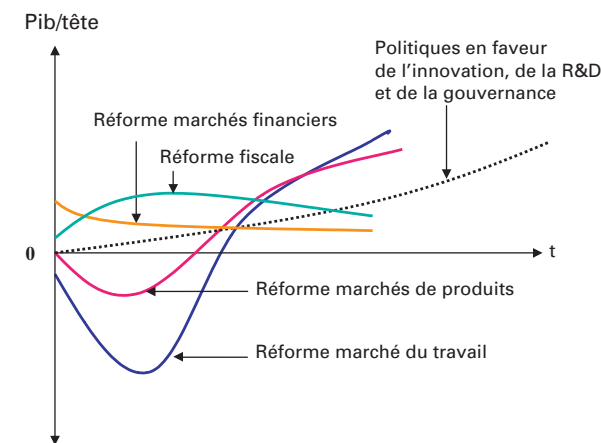
Quels sont les effets à attendre sur l'emploi ?

En dehors des effets avérés des allègements de cotisations sur les bas salaires, de la réforme des retraites et du CNE, ces réformes sont trop récentes pour que l'on puisse déjà en évaluer l'impact sur l'emploi. Les évaluations « *ex ante* », issues de comparaison internationales ou des modèles théoriques, sont fragiles et il serait hasardeux de prendre un pari sur l'effet de chaque mesure prise individuellement. Cependant, ces réformes mises bout à bout portent leurs fruits : l'évaluation du niveau de chômage non inflationniste (NAIRU) pour la France fait état d'une baisse régulière depuis une dizaine d'années (près d'¼ de point par an), signe que la poursuite de la baisse du chômage est compatible avec une inflation faible (graphique 6).

■ Le rôle des politiques macroéconomiques

Au-delà des mesures visant directement à améliorer l'offre potentielle, la politique économique peut améliorer la croissance à long terme en stabilisant la conjoncture. Une croissance trop instable conduit les entreprises et les ménages à adopter des comportements de précaution et à retarder leurs projets d'investissement. Plusieurs études suggèrent que la plus grande stabilité économique aux Etats-Unis et dans la zone euro, en réduisant l'incertitude des agents sur les anticipations d'inflation et de croissance, contribuerait à expliquer les très bas niveaux des taux obligataires à long terme observés depuis le début de 2003⁽¹⁸⁾. Par ailleurs, les coûts d'ajustement à court terme liés à certaines réformes justifient la mise en place de stratégies d'accompagnement pour en faciliter la mise en œuvre (graphique 7).

Graphique 7 : dynamique coûts-bénéfices des différentes réformes structurelles

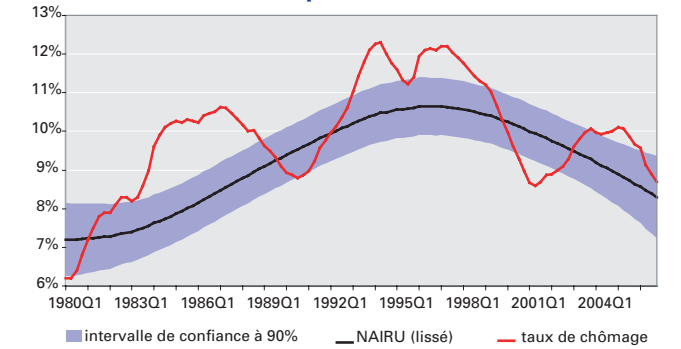


Source : FMI (2004)

Accroître l'efficacité de la politique monétaire

Avec la mise en place de la monnaie unique, la gestion de la politique monétaire n'est plus de la compétence des Etats membres de l'Union économique et monétaire (UEM). Mais l'impact des variations des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne (BCE) sur l'économie française peut certainement être amélioré. Au sein de la

Graphique 6 : évolution du NAIRU en France depuis 1980



Source : DGTPE
Lecture : En 2001, le taux de chômage en France a atteint 8,6% (courbe en rouge), inférieur au NAIRU dont l'évaluation était comprise entre 9,1 et 10,8%.

zone euro, la France se situe plutôt parmi les économies où la politique monétaire a un impact relativement faible. Les modèles macroéconomiques estiment en effet qu'une baisse de 100 points de base du taux directeur de la BCE augmente le PIB de la France d'environ 0,3 point au bout de deux ans, contre 0,45 pour l'ensemble de la zone euro⁽¹⁹⁾.

Des mesures entrées en vigueur récemment devraient contribuer à rendre plus sensible aux conditions monétaires une part significative de l'épargne des ménages. C'est le cas notamment de l'autorisation pour les banques de rémunérer les dépôts à vue sur les comptes courants, de la modification de la formule de rémunération du livret A, de la soumission à l'impôt sur le revenu des intérêts générés par les plans d'épargne logement détenus depuis plus de 12 ans, et de la réforme de l'hypothèque.

Par ailleurs, la transformation des services financiers de La Poste en Banque Postale de droit commun en 2006 devrait encore accentuer la concurrence dans le secteur bancaire, et, par là même, inciter les banques à rapprocher leur tarification des variations des conditions monétaires.

Restaurer la confiance à travers un engagement pluriannuel de désendettement

L'amélioration des finances publiques, en réduisant le risque de hausses futures d'impôts, devrait améliorer la confiance des entreprises et des ménages.

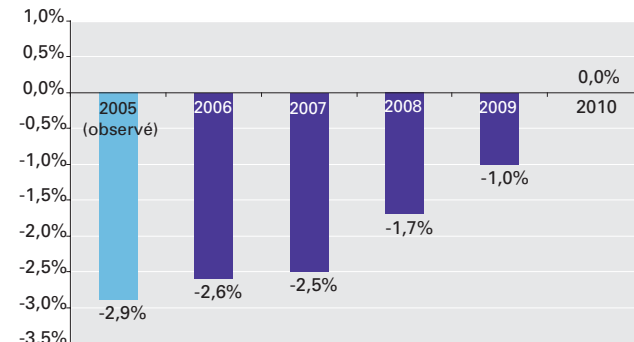
Au niveau des dépenses de l'Etat, les effets combinés de la stabilité (« 0 volume » de 2003 à 2006) puis du repli (baisse de 1 % en 2007) des dépenses en volume, de la mise en œuvre d'un nouveau cadre budgétaire (LOLF) et de la gestion de la dépense par la performance et le résultat, ont contribué à la baisse des déficits. Suite à l'effort de sensibilisation sur la soutenabilité des finances publiques (rapport « Pébereau »), des mesures claires ont été prises pour réduire l'endettement de l'Etat : l'intégralité des surplus de recettes fiscales est affectée à la réduction du déficit public, les produits de cession d'actifs publics sont attribués de façon prioritaire au désendettement de l'Etat, enfin la gestion de trésorerie de l'ensemble des adminis-

(18) Sébastien Hissler, juillet 2006, « La baisse de la volatilité macroéconomique explique-t-elle le bas niveau des taux d'intérêt ? », DPAE (http://www.minefi.gouv.fr/directions_services/dgtpe/dpae/dpae.htm).

(19) Frédéric Chéronnier et Xavier Payet, septembre 2004, « Les canaux de transmission de la politique monétaire en France », DPAE (http://www.minefi.gouv.fr/directions_services/dgtpe/dpae/dpae.htm).

trations est désormais optimisée. L'amélioration récente du solde des administrations publiques montre que le redressement des comptes est en bonne voie et devrait permettre de retrouver l'équilibre en 2010 (graphique 8).

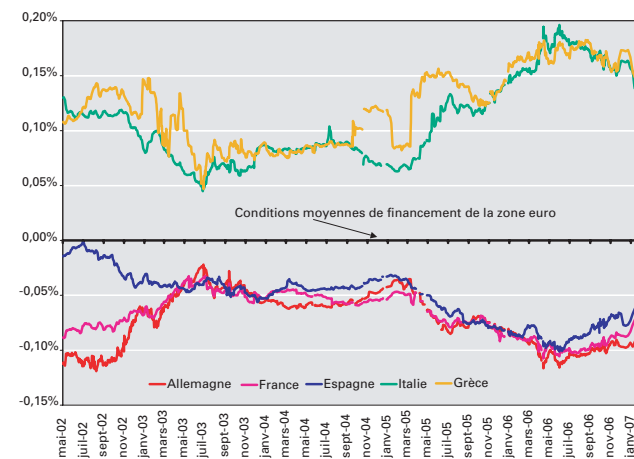
Graphique 8 : évolution du solde des APU, observé et prévu 2005-2010 (en % du PIB)



Source : MINEFI, Programme de stabilité 2008-2010

Les conditions de financement de l'Etat français sur les marchés restent parmi les plus avantageuses au sein de l'UEM (graphique 9), signe de la crédibilité de l'effort engagé en matière de désendettement et dont témoigne aussi la baisse de 2 points, en 2006, du ratio de la dette rapportée au PIB.

Graphique 9 : évolution des écarts de taux par rapport à la moyenne des conditions de financement de la zone euro (mai 2002-février 2007)



Source : AFT (2007)

Dans une perspective de plus long terme, la réforme des retraites (2003) et celle de l'Assurance maladie (2004) ont permis de sensiblement réduire les besoins de financement des régimes sociaux dans les années à venir. Les efforts engagés pour limiter la progression des dépenses sociales portent leurs fruits à l'image du ralentissement

des dépenses entrant dans le champ de l'Objectif National de Dépenses Maladie. Suite à la réforme de l'assurance maladie en 2004, après avoir crû très fortement en 2002 et 2003 (respectivement 7,1 % et 6,4 %), elles ont nettement ralenti depuis. Elles ont crû de 4 % en 2005, et d'environ 1 point de moins en 2006.

A cela s'ajoutent de bonnes nouvelles pour la démographie française : du fait d'un solde migratoire évalué à 100 000/an et d'un taux de fécondité élevé (1,9 enfant par femme, soit une naissance sur cinq dans l'Union européenne à 15 et une naissance sur six dans l'UE à 25) la population active française ne devrait pas diminuer dans les décennies qui viennent, rendant de ce fait un peu moins ardu en France que dans d'autres pays européens le problème du financement des retraites.

La mise en place en janvier 2006 de la Conférence nationale des finances publiques regroupant les partenaires sociaux, les gestionnaires de caisses, les représentants des collectivités locales et des représentants des administrations, témoigne de la volonté de bâtir un diagnostic partagé sur les finances publiques et d'impliquer les différents secteurs dans la réalisation d'objectifs communs. Au-delà du seul budget de l'Etat, les administrations de sécurité sociale et les administrations publiques locales doivent être partie prenante de l'effort d'assainissement des finances publiques.

Le rapport Richard sur les moyens de maîtriser les dépenses locales participe ainsi de cet effort de concertation et de sensibilisation des collectivités locales quant à la nécessité de maîtriser leurs dépenses qui évoluent de manière dynamique (tableau 7) ⁽²⁰⁾.

Tableau 7 : évolution des dépenses des administrations publiques locales (en points de PIB)

	1991-1998	1998-2004
Dépenses locales	+1,0	+2,9
Dépenses à champ constant	+0,4	+1,8

Source : INSEE (2006)

Retrouver des marges de manœuvre pour la politique budgétaire.

La politique budgétaire demeure le principal instrument de politique économique à la disposition des Etats membres de l'UEM pour atténuer les fluctuations conjoncturelles. Retrouver des marges de manœuvre pour les finances publiques est donc une priorité de la politique économique. La restauration de marges de manœuvre budgétaires permettra également de mieux stabiliser la conjoncture face à d'éventuels chocs asymétriques. Elle fournira les moyens d'accompagner les réformes structurelles.

(20) Julie Marcoff, janvier 2006, « Bilan des finances locales depuis 1980 », DPAAE (http://www.minefi.gouv.fr/directions_services/dgtpe/dpae/dpae.htm).



FRANCE - Politique économique est réalisé sous la responsabilité du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Ministère de l'Économie, des Finances, et de l'Industrie Direction générale du Trésor et de la Politique économique

Télédoc 653, 139, rue de Bercy - 75575 Paris CEDEX 12 - Téléphone : 01 44 87 72 67 - Télécopie : 01 53 18 36 18

ISSN en cours

Les réformes économiques en France : bilan et perspectives

Les réformes entreprises en France ces dernières années ont fortement transformé l'économie et contribué à élever durablement la richesse du pays de plusieurs points de PIB. Il reste néanmoins des marges de progrès importantes : bien qu'au dessus de la moyenne de l'Union européenne, le PIB par habitant de la France est en effet nettement en deçà de celui des États-Unis, notamment en raison d'une plus faible mobilisation du travail. Moins de Français travaillent et ils travaillent moins longtemps que les Américains ou les Anglais. Améliorer la mobilisation du travail en France appelle des réformes sur le marché du travail, mais pas seulement. Il s'agit en effet d'augmenter l'emploi tout en maintenant la France à la pointe de l'innovation et de la productivité mondiale. Au-delà du simple rattrapage de l'économie américaine, les ajustements structurels doivent aussi préparer l'économie française aux défis de l'insertion dans les échanges internationaux des grands pays émergents et du vieillissement démographique.

Ce document a été réalisé à l'occasion du rapport de suivi du Programme National de Réforme 2005-2008 (PNR) dont il constitue une mise en perspective économique. Ce programme présente les orientations et les engagements de la France dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, dont le but est de faire de l'Europe l'économie la mieux préparée à l'économie de la connaissance d'ici 2010. Le rapport de suivi du PNR a fait l'objet d'une large concertation à l'automne. Il a été transmis aux deux assemblées, aux collectivités territoriales. Il a été transmis aux partenaires sociaux membres du Comité du dialogue social pour les questions européennes et internationales. Le Conseil économique et social a réagi au rapport après avoir auditionné la secrétaire générale des affaires européennes. Il a été présenté au Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. La consultation a également concerné le Conseil national du développement durable, l'Association des chambres françaises de commerce et d'industrie et la Chambre de commerce et d'industrie de Paris.

« La France a davantage changé ces dernières années qu'on ne le perçoit généralement » : cet avis, émis par les économistes du Fonds monétaire international à l'issue de leur dernière visite à Paris ⁽¹⁾ résume le sentiment selon lequel les réformes structurelles mises en œuvre ces dernières années ont transformé l'économie française. Pour autant, la réduction du chômage (1,5 point sur les 18 derniers mois) et l'augmentation durable du potentiel de croissance appellent à poursuivre les ajustements. Si les objectifs fixés par la « Stratégie de Lisbonne » ne sont pas hors de portée, ils imposent une poursuite des politiques d'adaptation de l'économie française.

6^e économie mondiale par son PIB, la France, comme la moyenne des pays de l'union européenne, est devancée par les États-Unis en termes de PIB par habitant. En 2004, les chiffres publiés par l'OCDE montrent que, mesuré en parité de pouvoir d'achat, le PIB par tête en France est un peu supérieur à la moyenne de l'Union européenne à 15, mais inférieur de 25% au PIB par tête américain (tableau 1). Ce différentiel peut se décomposer en un léger effet de la structure par âge de la population, un effet, important, de taux d'emplois plus faibles en France pour ceux qui sont

en âge de travailler (63% en France, 74% aux États-Unis), et une durée annuelle du travail en moyenne plus faible en France de 11% (tableau 2). En revanche, le haut niveau de la productivité horaire du travail en France, plus élevé qu'aux États-Unis, réduit l'écart.

Tableau 1 : niveaux de PIB/habitant (France, EU15, États-Unis), 2004

	PIB/tête(en \$ PPA)	OECD = 100
UE 15	28 700	104
France	29 600	107
États-Unis	39 700	144

Source : OECD Productivity Database, (2006)

Tableau 2 : décomposition de l'écart de PIB par tête entre la France et les États-Unis en 2004

	France	États-Unis	Écart
Part de 15-64 ans	65%	67%	-3%
Taux d'emploi des 15-64 ans	63%	74%	-15%
Durée annuelle du travail (en heures)	1 543	1 731	-11%
Productivité horaire du travail (\$ PPA/ heure)	48	46	4%
PIB/tête (données OCDE)	29 600	39 700	-25%

Source : OECD Productivity Database, (2006)

(1) FMI, juillet 2006, « France—2006 Article IV Consultation Concluding Statement of the Mission », (<http://www.imf.org/external/np/ms/2006/071006.htm>)